



### Candidature au Mérite Sportif Communal 2023

(performances sportives réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023  
par un individu ou un collectif)

#### Références de la personne qui soumet cette candidature :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....  
Courriel : .....

A quel titre soumettez-vous cette candidature ? : .....

Votre adresse : .....  
.....

#### Références de la **personne** ou du **collectif** pour laquelle/lequel cette candidature est soumise :

Le candidat (individu ou collectif) fait-il partie d'un club sportif de Doische ? OUI / NON

Nom du club sportif : .....  
Fédération dont le club fait partie : .....

#### Si le candidat est un individu :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. : .....  
Courriel : .....

Discipline : .....

Sexe : ..... Age : ..... Catégorie (Vétéran, Sénior, Junior, ...) : .....

Adresse du candidat : .....  
.....

#### Si le candidat est un collectif :

Nom du collectif : ..... Tél : .....  
Courriel : .....

Discipline : .....

Sexe : ..... Age : ..... Catégorie (Vétéran, Sénior, Junior, ...) : .....

Description et composition du collectif : .....  
.....



### **Candidature au Mérite Sportif Communal 2023**

(performances sportives réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023  
par un individu ou un collectif)

**Performances réalisées :**

**Performances principales :**

Description	Lieu	Date

**Autres performances :**

Description	Lieu	Date



### **Candidature au Mérite Sportif Communal 2023**

(performances sportives réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023  
par un individu ou un collectif)

#### **Remarques importantes :**

1. Les performances sportives qui justifient la soumission d'une candidature au « **Mérite Sportif Communal 2023** » doivent avoir été accomplies entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Les candidats (individus ou collectifs) doivent soit faire partie d'un club sportif de la Commune de Doische soit être domiciliés à Doische. Dans le cas d'un collectif qui ne fait pas partie d'un club de Doische, il faut que la moitié au moins des membres soient domiciliés à Doische. Ces candidatures devront être remises au Collège communal, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische **avant le 29 février 2024** à l'attention de Madame Caroline Deroubaix, Echevine des Sports / 082/21.47.20.  
Ces candidatures peuvent être remises directement à la Maison communale ou envoyées par la poste.
2. Aux formulaires de candidature (que l'on doit impérativement remplir), on peut adjoindre d'autres documents qui permettront au Jury du Mérite Sportif de mieux évaluer les performances sportives réalisées et qui peuvent être récompensées par un prix.

**Caroline Deroubaix, Présidente du Jury du Mérite Sportif Communal,**